

BARÈME DES HONORAIRES

Honoraires de transaction TTC (TVA 20 %)

VENTE — IMMOBILIER D'HABITATION

Honoraires de transaction TTC (TVA 20 %), à la charge du vendeur.

Biens à usage d'habitation — honoraires calculés sur le prix net vendeur.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
Jusqu'à 200 000 €	Forfait 10 000 € TTC
Supérieur à 200 001 €	5 %
Honoraires mandat exclusif	4 %

— En cas de délégation de mandats, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

TERRAINS	GARAGE
5 %	5 %

VENTE — IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires de transaction TTC (TVA 20 %). Dans le cadre de l'immobilier commercial, les honoraires d'agence sont mis à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, suivant les conditions définies au mandat. Murs commerciaux, local professionnel, local commercial, fonds de commerce et droit au bail.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 à 1 000 000 €	7 %
Supérieur à 1 000 001 €	6 %

RECHERCHE

Dans le cadre d'une recherche, les honoraires d'agence sont mis à la charge de l'acquéreur, suivant la grille Immobilier d'habitation ci-dessus.

Barème mis à jour — Année 2026